

DÉLIBÉRATION N°2022-08

**MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX
SUR LE SITE DE BOUC-BEL-AIR**

Le mercredi 2 février 2022 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD – Michaël DIAN
- Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Bénédicte LEFEUVRE - Alexandra MASSON - Clémence
PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES – Patrick RANCHAIN - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Michaël DIAN

Richard GALY a donné sa procuration à Virginie PIN

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

ÉTAIENT ABSENTS :

Josy CHAMBON - Chantal EYMELOUD - Michel KELEMENIS - Muriel MAYETTE-HOLTZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2019-01 du 20 février 2019 et son annexe portant sur le rapport d'orientation budgétaire de la Régie culturelle régionale,

VU la délibération n°2020-10 du 20 février 2020 et son annexe portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2020 d'Arsud,

VU la délibération n°2020-65 du 22 décembre 2020 et son annexe portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2021 d'Arsud,

VU la délibération n°2021-57 du 08 décembre 2021 et son annexe portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 d'Arsud,

VU la délibération N°2020-43 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les travaux à réaliser sur le site de Bouc-Bel-Air,

Considérant

- Qu'un programme de travaux de réaménagement du site du siège d'Arsud (Bouc-Bel-Air) a été établi par un Assistant Maître d'Œuvre,

- Que l'étude de plusieurs scénarii a débouché sur le choix des meilleures solutions économiques,
- Que ces travaux proposent une réorganisation du site de Bouc-Bel-Air et de nouvelles constructions,
- Que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 7 août 2020 au cabinet d'architectes LAND,
- Que le marché public relatif à la conception-réalisation d'une salle de répétition en conteneurs maritimes sur le site d'Arsud à Bouc-Bel-Air a été attribué le 9 novembre 2020 à la société EVERLIA CONSTRUCTION, complété par trois avenants signés les 18 juin 2021 (Avenant n°1), 1^{er} octobre 2021 (Avenant n°2) et 3 novembre 2021 (Avenant n°3),

Le Président propose au Conseil d'Administration

- Que les agents dont le travail pourrait être perturbé par les travaux puissent assurer leur fonction en télétravail, pour les emplois qui le permettent et s'il est impossible de délocaliser leur poste de travail dans des conditions convenables, jusqu'à 100% de leur temps de travail si nécessaire, conformément au règlement intérieur du télétravail d'Arsud
- D'autoriser la signature de conventions et de contrats nécessaires à la réalisation des travaux ou à leur encadrement,
- Qu'Arsud prenne en charge, le cas échéant et en cas de disponibilité du budget :
 - les études diverses (étude de sol, implantation des réseaux, flux, circulation sur le site...),
 - les travaux complémentaires divers non prévus initialement dans les marchés,
 - les frais d'accompagnement des travaux (AMO, frais de coordination, embauche de personnel...),
 - le désamiantage,
 - la sécurisation du site,
 - la location de constructions modulaires (type algeco),
 - l'adaptation du système d'information,
 - les coûts de gardiennage supplémentaires,
 - les coûts de mise en alarme,
 - les coûts d'une présentation publique et de l'inauguration, pouvant comprendre des frais de communication (réseaux sociaux, impression, invitations), des frais de réception (cocktail, location de parking), des frais de personnel (accueil, sécurité, hygiène, intermittents artistes et techniciens)

Le Président rappelle que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 20, 21 et 23 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 02 février 2022

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

